



Energie

À la suite du vote des lois « Grenelle », le Département de la Meuse a engagé des actions volontaristes en matière d'économie d'énergie et de diminution des gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques.

Publié le 08 octobre 2020

Accompagnement financier des collectivités

Conscientes des enjeux en matière d'économie d'énergie, les collectivités territoriales meusiennes cherchent à maîtriser leurs besoins énergétiques notamment dans le secteur du bâtiment.

Le Département de la Meuse a révisé sa politique d'aide financière en matière d'économies d'énergie pour accompagner les collectivités dans leurs efforts dans ce secteur.

L'Assemblée départementale a voté le 22 juin 2017 une nouvelle politique départementale d'économie d'énergie.

Cette nouvelle politique renforce la "solidarité territoriale" portée par le Département dans le cadre de la loi NOTRe.

3 axes d'actions concrètes

Ce dispositif intitulé « Politique d'aide financière aux communes et à leurs groupements en matière d'économies d'énergie » propose une aide financière aux actions locales et concrètes de maîtrise de la demande énergétique, autour des 3 axes suivants :

- > Axe I : Etudes préalables à la réalisation de travaux sur les bâtiments publics
- > Axe II : Rénovation énergétique des bâtiments publics
- > Axe III : Rénovation énergétique des logements communaux et intercommunaux

VOS AIDES

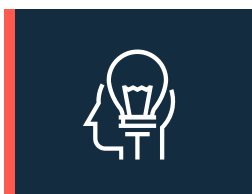
TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Appel à projets Développement des énergies renouvelables

Pour qui ?
Collectivité

Pour quoi ?
Accompagner les collectivités, notamment les plus petites, dans la transition écologique avec le financement d'opérations ponctuelles de production d'énergies renouvelables sur les bâtiments publics existants

CONTACT



SERVICE APPUI AUX TERRITOIRES ET TOURISME

Hôtel du Département
Place Pierre-François Gossin
BF 50514
55012 BAR-LE-DUC

0329457755
ITINÉRAIRE



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55

